

**Procès-verbal du Conseil Municipal**  
**Commune de LA CHAPELLE-AU-RIBOUL**  
**Séance du 02 juillet 2020**

Convoqués le 28 juin 2020

Affiché le 28 juin 2020

L'an deux mil vingt le deux juillet à vingt heures, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués, se sont réunis à la salle polyvalente de la commune, sous la Présidence de M. Jérôme HARAULT, le Maire.

**Étaient présents :** Mmes BESLAND, GRIHARD, HUBERT, JARDIN, JEULAND, LOUYER, NEDJAAÏ, PLUMAIL, Mrs CHAUVET, CAHU, COLLIN, GOUPIL, HARAULT

Monsieur HEDIN arrive dans la salle à 20h40

Mme DASSÉ arrive dans la salle à 21h35

**Secrétaire de séance :** Mme Marie-Laure LOUYER

---

**Procès-verbal de la séance du 04/06/2020 :** adopté sans observation.

**Adjonction à l'ordre du jour :**

**Vente parcelle résidence de la Source 3 :**

Monsieur le Maire fait part de la demande de la SCI CONPEGA représentée par Mr et Mme Damien VIALE concernant l'achat d'une parcelle au lotissement de la résidence de la Source 3. Parcelle cadastrée B 894 d'une contenance de 585 m<sup>2</sup>.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité accepte de vendre cette parcelle à la SCI CONPEGA au prix de 15 euros H.T. le m<sup>2</sup> augmenté de la TVA et des divers frais d'acquisition et autorise Monsieur le Maire à signer l'acte authentique et toutes pièces afférentes à cette affaire.

**ORDRE DU JOUR :**

**1) Tarifs cantine année scolaire 2020-2021**

Après délibération, Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de ne pas modifier les tarifs de la cantine. Les tarifs appliqués seront les suivants :

- Enfant de – de 6 ans : 3.25 euros
- Enfant de + de 6 ans : 3.35 euros
- Adulte : 5.15 euros
- Panier repas 0.50 euros (fournis par les familles en cas d'allergies alimentaires)

**2) Tarif garderie année scolaire 2020-2021**

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité décide de ne pas modifier le tarif de la garderie. Le tarif appliqué sera le suivant :

La participation demandée aux familles sera de 1 euro la présence.

**3) Taux d'imposition 2020**

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité décide de ne pas augmenter les taux d'imposition pour l'année 2020. Les taux appliqués seront les suivants :

- Taxe d'habitation : 11.79 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 23.03 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 38.30 %

#### **4) Durée des amortissements**

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité décide de fixer la durée des amortissements pour les travaux de renouvellement d'eau potable rue de la Mairie à 50 ans. Concernant les subventions, la durée d'amortissement est fixée à 50 ans.

#### **5) Ouverture du chapitre 024 de la section d'investissement**

A la demande du Receveur Municipal, il est demandé d'effectuer l'ouverture du chapitre 024 de la section d'investissement du budget communal, afin de pouvoir procéder aux opérations de cessions des lotissements.

#### **6) Plan Local d'Urbanisme Intercommunal « permis de démolir »**

Monsieur le Maire donne lecture de Mayenne Communauté concernant l'instauration du permis de démolir des zones U et AU du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité décide d'instaurer le permis de démolir sur les zones U et AU.

#### **7) Salle polyvalente**

A la demande du Maire de Marcillé-la-Ville, il est demandé de fixer un tarif pour l'utilisation de la salle polyvalente afin d'y accueillir deux associations (tennis de table et expression corporelle).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide de fixer le prix à 1 euro symbolique à l'année pour chaque association.

#### **8) Logement locatif**

En l'absence de la secrétaire de Mairie, les titres des loyers émis par la commune comportaient des erreurs. Les dates du prélèvement des loyers de mai n'avaient pas été changées. Les locataires se sont vu prélever deux loyers dans le même mois.

A cet effet, Monsieur le Maire fait part d'une demande d'un locataire domicilié 3 résidence de la Source concernant un recours gracieux de 25 euros afin de pallier aux frais de déplacement auprès de sa banque pour régler cette situation.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte cette demande de recours gracieux de 25 euros et charge Monsieur le Maire de prendre contact avec l'agence bancaire.

#### **9) Gîte la Lavandière**

Une demande de busage a été formulée par les propriétaires du gîte « La Lavandière ». La question est reportée au prochain conseil municipal afin de pouvoir vérifier sur le site.

#### **10) Subvention aux associations**

- ADAVIP la somme de 150 euros
- Les Amis de la Pétanque la somme de 273.10 euros. L'association avait demandé 400 euros. En revanche, la commune a honoré une facture du magasin INTERSPORT, achat de matériel pour la pétanque d'un montant de 126.90 euros.
- Club de Foot de Marcillé/la Chapelle la somme de 20 euros par adhérent (11 adhérents sur la Chapelle-au-Riboul). Accord du Conseil Municipal pour le versement de la somme de 220 euros au titre de l'année 2020. De plus les élus décident de leur mettre à disposition gratuitement la salle polyvalente à raison d'une fois par an.

#### **11) Prime COVID agents scolaires et périscolaires**

Après débat, le conseil municipal a décidé d'attribuer une prime COVID 19 à deux agents au prorata de leur temps de travail effectué durant la pandémie.

- Attribution de 35 euros à Mme Yolande CIBOIS
- Attribution de 45 euros à Mme Martine HUET

## **12) Tarifs des photocopies**

Après délibération, les élus décident de pratiquer la gratuité des photocopies aux différentes associations de la commune. Nombre de photocopies plafonné à 500 copies à l'année. Chaque association devra fournir le papier reprographique.

Le reste des tarifs des photocopies décidés par délibération du Conseil Municipal en date du 05 juillet 2013 reste inchangé.

## **13) Accueil des gens de la communauté du voyage**

Bien que les communes de moins de 5 000 habitants n'aient pas obligation d'avoir un site pour accueillir les gens de la communauté du voyage, Monsieur le Maire propose de remettre en état les vestiaires au stade de foot. Ces installations pourraient aussi servir aux différentes manifestations qui ont lieu sur le stade de foot.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité accepte cette proposition et décide d'engendrer les travaux afférents au besoin de remise en état.

## **14) Recensement de la population 2021**

Du 21 janvier au 20 février 2021 va se dérouler le recensement de la population sur la commune.

A cet effet, Monsieur le Maire propose la candidature de Mme Nicole LEFOULON en qualité d'agent recenseur. Cette personne a déjà effectué le dernier recensement.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte cette proposition et charge Monsieur le Maire de signer les documents afférents à ce recrutement temporaire.

## **15) Parc des logements locatifs**

La commission des bâtiments a fait le tour des logements dont la commune est propriétaires.

L'estimation des travaux pour la remise en état de tous les logements est estimée à environ 30 500 euros. Les devis sont en attente et seront examinés prochainement.

Après débat, les élus décident d'engendrer les dépenses dues aux travaux de remise en état avec en priorité les logements dont les réparations sont les plus urgentes.

## **16) Chemin de la Censeraie**

Le chemin de terre qui mène à la Censeraie est à refaire. L'adjoint à la voirie est chargé de demander trois devis. La question sera prise au prochain Conseil Municipal.

## **17) Compte-rendu des commissions et syndicats**

### **Conseil d'école**

- Demande de financement d'achat de livres
- Demande installation d'un coin lecture
- Demande de récupération des tours de lit pour faire des étagères
- Demande de participation de 500 euros pour la méthode éducative
- Demande peinture dans la classe de cycle 2
- Demande de remplacement des armoires en bois par des étagères

### **Conseil communautaire**

- Possibilité de demande de subvention pour la réhabilitation des logements
- Installation du Conseil Communautaire le vendredi 10 juillet 2020

### **Communication**

- Règlement intérieur pour le bulletin communal sera proposé au Conseil Municipal
- Proposition de publicité dans le bulletin communal, les élus décident de fixer le tarif à 1 euro par encart publicitaire
- Proposition de publier des petites annonces, des annonces professionnelle, accord des élus.

## **18) Travaux en cours**

### **Source 3 :**

Les travaux de lotissement résidence de la Source 3 seront bientôt terminés

### **Lavoir :**

Les travaux de lotissement résidence du Lavoir sont pratiquement terminés

### **Rue de la Mairie :**

Les travaux rue de la Mairie sont dans les temps.

### **Église :**

Des barrières de sécurité ont été installées aux abords de l'église en raison de morceaux de tuffeau qui tombent sur la voie publique. L'entreprise ayant procédé au nettoyage de l'église a été contactée par Monsieur le Maire.

### **Questions diverses :**

#### **\* Marché :**

Installation des producteurs le dos à la route et achat de séparateurs de route. Achat de panneaux de signalisation « Manifestation locale ». Accord du Conseil Municipal.

#### **\* Commission Appel d'Offres :**

Désignation de l'ensemble du Conseil Municipal en qualité de suppléants pour l'ouverture des plis des marchés publics.

#### **\* Café trottoir :**

Le dimanche 05 juillet, pas durant le mois d'août et ensuite une fois tous les deux mois.

#### **\* Illuminations de Noël :**

- La commission vivre ensemble va se réunir.
- Création d'un atelier de fabrication de décorations de Noël
- Projection de lumières sur la façade de l'église

#### **\* Clarence CAMPBELL :**

Proposition du petit fils de Mr Clarence CAMPBELL d'installer une plaque commémorative en hommage à son grand père pour célébrer les cent ans de l'arrivée de l'électricité sur la commune. Accord du Conseil Municipal.

#### **\* Chantiers Argent de Poche :**

Les 16, 17 et 18 juillet prochain est organisé un chantier Argent de Poche. Les jeunes âgés entre 16 et 18 ans percevront la somme de 15 euros par demi-journée. Les missions proposées sont les suivantes :

- Déblayage de l'école et création d'un espace bibliothèque (dans l'ancien bureau du Maire)
- Déblayage du local mis à disposition à l'association des Amis de la Pétanque
- Travaux de peinture sur le site de la Maison de Perrine

#### **\* Matinée de citoyenneté :**

Organisée le 18 juillet prochain avec la population bénévole :

- Nettoyage du cimetière, des parterres, des sentiers pédestres et épandage de Miscanthus.

#### **\* Achat pour le secrétariat de la Mairie :**

- Chaise de bureau
- Massicot professionnel
- Agrafeuse grand format

### ***Prochain conseil municipal :***

☞ Mercredi 22 juillet 2020

Séance levée à 23h37